

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 mars 2024

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'INDUSTRIE TEXTILE - (N° 2129)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CD130

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beurain, Mme Cousin, M. Grenon, M. Marchio,  
Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état actuel de l'industrie du textile en France. Ce rapport présente les savoir-faire français dans l'industrie textile en distinguant ceux qui sont aujourd'hui en difficultés, disparus et ceux qui ont été conservés.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'industrie textile dans le Nord est une tradition qui remonte au Moyen âge. Au 19ème siècle, sous l'effet de la révolution industrielle, les manufactures textiles se développent et le secteur connaît une croissance soutenue. La France était connue pour ses textiles de haute qualité, ses designs innovants et son savoir-faire artisanal. Depuis, des pays d'Asie et d'Afrique disposant d'une main-d'œuvre à faible coût, ont développé leur industrie textile, ne laissant aux pays d'Europe en général, et à la France en particulier que la confection artisanale pour les textiles haut de gamme. Le secteur de la confection textile français souffre.